



GENÈVE

Impros au Pavillon de la danse

Marthe Krummenacher a été sacrée «danseuse exceptionnelle» en 2017 par les Prix suisses de danse. Après un passage dans la compagnie de William Forsythe, l'artiste genevoise mène sa carrière en solo, dévoilant ses talents d'improvisatrice lors de temps rares dédiés à la pratique improvisée. Sur le plateau de l'Association pour la danse contemporaine (ADC) en 2019, Ceci est une rencontre (photo) célébrait la recherche du mouvement et du son, avec un collectif de seize guests de Genève et d'ailleurs, connus pour leurs expérimentations chorégraphiques et musicales.

Cette année, Marthe Krummenacher réitère sur un temps plus long, s'installant cette fois-ci au nouveau Pavillon de la danse de l'ADC pour une «occupation continue», avec la plupart des membres de ce collectif: Alexia Casciaro, Audrey Dionis, Fabrice Mazliah, Pierre Piton, Pierre Pontvianne, Raphaële Teicher en alternance avec Paul Girard, et Simone Aubert, Naomi Mabanda, Julie Semoroz,

Vincent Bertholet, Cyril Bondi, Guillaume Lagger, Leandro Rouco en alternance avec Louis Schild et Cyril Yeterian. Histoire de placer la liberté de créer au cœur de sa démarche, loin des contraintes de production inhérentes au monde du spectacle. Leur rencontre aboutira à des Improvisations-spectacle en soirée, et des chantiers musicaux et chorégraphiques ouverts au public l'après-midi (ve 11 - di 13 et me 16 - di 20, de 13h30 à 16h30, sans réservation). De quoi faire vivre pleinement le nouveau Pavillon dédié à l'art chorégraphique et fêter la danse dans un esprit d'ouverture et de partage dans l'instant.

CDT/NICK KRUMMENACHER

Jusqu'au 20 juin, Improvisations - spectacle, du je 10 au di 13 juin et du je 17 au di 20 juin; je-ve 20h; sa 19h et di 18h; sr réservations, entrée libre, Pavillon de la danse, Place Sturm, Genève, www.pavillon-adc.ch.

AGORA

«La maison de la musique d'une petite minorité»

Genève ► La Cité de la musique, objet de la votation communale du 13 juin, constitue «l'intrusion du privé dans un domaine public aussi symbolique que la place des Nations», selon Morten Gisselbaek, membre du comité référendaire opposé au projet.

MORTEN GISSELBAEK

«Les décideurs doivent joindre le geste à la parole. Les engagements à long terme doivent s'accompagner d'actions immédiates pour lancer la décennie de transformation dont les gens et la planète ont si désespérément besoin», a déclaré le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres en commentant le récent rapport onusien sur le climat (février 2021), qu'il a qualifié d'«alerte rouge pour la planète».

Le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, élu du parti des Verts et farouche défenseur du bétonnage du domaine des Feuillantines, devrait peut-être s'en inspirer et s'inscrire dans la sauvegarde du riche biotope de ce parc. Au lieu de cela, il nous fait obstinément miroiter dans ses différentes déclarations sur le sujet que, d'une part, même en cas de refus populaire le canton pourrait passer outre et valider le projet de Cité de la musique, et, d'autre part, que cette parcelle est condamnée à être, quoi qu'il en soit, bétonnée. Selon lui, la vraie question posée aux électeur-trices serait: «Voulez-vous la Cité de la musique ou d'un projet immobilier de bureaux et de logements?»

Or s'il a bien été question d'une tour en 2013, celle-ci prévoyait des activités ouvertes aux publics en son socle, les étages étant réservés aux activités des organisations internationales et non à des logements. Projet rapidement abandonné par ses concepteurs pour des raisons économiques et financières¹. Il est encore à noter que ledit projet se situait sur le haut des parcelles concernées et ne touchait pas à la villa des Feuillantines ni à la grande partie du domaine arboré qui l'entoure².

Un autre projet d'urbanisation, plus ancien, a également été proposé sur ce terrain et refusé en votation communale en 1998 à la suite d'un concours international prévoyant deux phases – l'aménagement de la place des Nations et la construction de nombreux bâtiments – remporté par l'architecte Massimiliano Fuksas. Après le refus populaire, le Département des travaux publics (ancien nom du Département du territoire) a établi un rapport d'étude débouchant sur l'élaboration en 2003 du plan directeur de quartier des Nations³. Cette analyse préconisait de renoncer, pour les terrains bordant la place des Nations, à une trop forte densification et de mettre en zone de verdure la majorité de la surface concernée – car c'était déjà pour sauver un patrimoine arboré et bâti que le peuple s'était mobilisé. Elle prévoyait également le passage d'une voie verte ouverte au public à travers les Feuillantines. Il est donc choquant de constater que la révision du plan directeur cantonal a permis d'intégrer dans ce lieu un projet massif ne correspondant pas aux besoins des organisations internationales.

Le projet de cette Cité de la musique constitue l'intrusion du privé dans un domaine public aussi sensible et fondamental que la place des Nations, véritable symbole des efforts collectifs mis en œuvre pour tenter de régler de manière pacifique les problèmes du monde et espace d'expression pour les victimes et les défavorisés. Sur cette place chargée d'une dimension universelle, cette prétendue «cité de la musique» sera dévolue à être la maison non pas de la musique et de la culture dans ce qui rassemble l'humanité, mais de la musique et de la culture d'une petite minorité. C'est donc l'esprit même de la place des Nations, et plus largement de cette partie de Genève affectée aux activités des organisations internationales – en premier lieu de l'ONU – qui serait remis en cause par ce grand bâtiment construit et géré par une fondation privée. Pouvons-nous imaginer demain les légitimes et nombreuses manifestations des souffrances et des revendications des peuples qui s'expriment jour après jour sur la place des Nations se dérouler devant l'image même de l'arrogance et du pouvoir démesuré de l'argent?

Dans un monde qui mêle les écodies au réchauffement climatique, qui voit les crises sociales grandir au rythme de la croissance des inégalités, ne serait-il pas plus important pour Genève, pour l'ONU et sa crédibilité, de récupérer la maîtrise de ce terrain hautement symbolique et de le dédier à la Nature et à sa préservation? Et joindre ainsi le geste à la parole.

¹ Cf. le rapport explicatif du projet de PLO 30134

² Intégré au Plan directeur de quartier Jardin des nations 2003.

À LIVRE OUVERT

Et le cacao ghanéen devint chocolat suisse

Selon Présence Suisse, l'unité du Département fédéral des affaires étrangères en charge de la promotion de la Suisse à l'étranger, six raisons expliquent le succès du chocolat suisse. Fierté nationale, produit phare d'une industrie florissante, le chocolat suisse serait le fruit d'une longue tradition – la production industrielle débute en 1819 sur les berges du Léman –, d'un génie de l'innovation et d'une insatiable recherche de l'excellence. Mais les industriels ne sont pas les seuls responsables de ce miracle: la population elle-même sait ce qui est bon pour elle et son économie. Les Européens consomment 6 kg de chocolat par année, la moyenne helvétique dépasse 10 kg.

Il est évident que le mandat de Présence Suisse n'inclut pas de réflexion critique sur son objet – heureusement, l'historienne bâloise Andrea Franc s'en charge. Avec *Wie die Schweiz zur Schokolade kam*¹, une thèse de doctorat de 2007 republiée cette année, Andrea Franc explore la question, fondamentale, de l'arrivée des fèves de cacao en Suisse et en Europe. L'intérêt pour le sujet est évident, immédiat, tant il résonne avec les réflexions postcoloniales contemporaines. C'est un des mérites d'Andrea Franc d'ancrer ses recherches dans ce questionnement, et de le faire bien: loin d'une superficielle critique du rôle des marchands et industriels helvétiques dans le pillage des régions colonisées, l'autrice livre une étude profonde et détaillée des échanges, attentive au rôle proactif des non-Européens.

Le titre de l'ouvrage d'Andrea Franc est, pourtant, un peu trompeur. L'étude porte essentiellement sur la Basler Missionshandelsgesellschaft (MHG), la plus importante entreprise marchande



SÉVERIC YERSIN*

helvétique, intégrée, au départ, à la Mission de Bâle, et active notamment en Afrique de l'Ouest et en Inde. Partie prenante du système colonial anglais – l'entreprise profite, jusqu'à la Première Guerre mondiale, des infrastructures de l'Empire –, la MHG développe le commerce de fèves de cacao entre le Ghana et l'Europe. Mais le marché suisse n'est pas un débouché intéressé:

le cacao ghanéen est, sur les premières décennies de son introduction, employé pour produire du chocolat de moins bonne qualité, mais en plus grande quantité. Ce sont les Allemands qui achètent l'essentiel des fèves vendues par la MHG, eux qui absorbent plus de la moitié du cacao produit dans les colonies anglaises d'Afrique de l'Ouest. Il faut les blocages au commerce de la Première Guerre mondiale pour que les producteurs suisses de chocolat se tournent vers la MHG, qui peut continuer ses activités en jouant ses cartes habilement: d'une part en préservant ses relations avec l'Empire britannique malgré ses soupçons croissants de germanophilie à l'encontre de la Suisse, et d'autre part en se rapprochant d'intermédiaires français. Ce n'est qu'à partir de l'entre-deux-guerres que les fèves ghanéennes trouvent véritablement entrée dans les ateliers des chocolatiers helvétiques. L'ouvrage d'Andrea Franc ne relate donc pas vraiment les débuts du commerce de cacao vers la Suisse, et encore moins comment la Suisse en est venue à occuper sa place si particulière dans la production mondiale du chocolat, mais plutôt le changement de fournisseur au profit du Ghana et de la MHG.

Wie die Schweiz zur Schokolade kam est tiré d'une thèse de doctorat, et en a conservé beau-

coup d'aspects. Si le grain de certains passages aurait mérité d'être lissé, les quarante pages du chapitre conclusif sont d'une grande richesse analytique et parviennent à replacer l'entreprise étudiée dans un contexte économique complexe et changeant, mais aussi les disruptions politiques et diplomatiques de la fin du XIX^e siècle jusqu'au second après-guerre. Bien qu'une grille de lecture parfois moralisante soit susceptible de déplaire à une partie du lectorat, la perspective d'Andrea Franc permet de rendre compte non seulement du rôle des Européens sur le sol africain, mais également des populations locales face aux défis et opportunités rencontrés.

Andrea Franc emprunte plusieurs lentilles pour étudier son objet. Sa réflexion n'apparaît ainsi pas piégée dans un manichéisme simpliste, mais bien plutôt intégrée dans des courants de réflexion variés. Loin de condamner l'ensemble des activités de la MHG au Ghana, l'autrice est prête à en reconnaître les apports en termes de développement économique, sans naïveté: elle explique ainsi que l'attitude bienveillante originelle des marchands helvétiques se transforme en «économie du vol» (*Raubwirtschaft*) répressive aux premières revendications d'autonomie des populations locales. Dans le contexte des actuelles réflexions sur le rôle des entreprises helvétiques dans les pays en développement, en particulier dans le secteur de la production et du commerce de matières premières, l'ouvrage d'Andrea Franc offre un regard précis et convaincant sur les ficelles du commerce de cacao jusque dans les années 1960.

* Historien.

¹ Andrea Franc, *Wie die Schweiz zur Schokolade kam. Der Kakaohandel der Basler Handelsgesellschaft mit der Kolonie Goldküste (1893-1960)*, Bâle: Schwabe Verlag, 2021 (2008).